

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 Février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 10 Vœu relatif à la signalisation du square Restif de la Bretonne (5e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que, depuis une délibération du Conseil de Paris du 29 janvier 2001, l'espace vert situé à l'angle des rues de la Bûcherie et du Haut-Pavé, dans le 5e arrondissement, est officiellement dénommé "square RESTIF de la BRETONNE" ;

Considérant la taille modeste de ce square, qui ne compte que deux arbres, mais aussi la volonté des élus parisiens de l'époque, répondant à une initiative de l'Académicien Jean DUTOURD, de rendre hommage à ce célèbre écrivain du XVIIIe siècle décédé en 1806 à quelques mètres de là, rue de la Bûcherie ;

Considérant qu'aucune plaque ou inscription ne matérialise à ce jour cette dénomination ;

Sur la proposition de Christian SAINT-ETIENNE, Jean TIBERI et Yves POZZO di BORGIO,

Emet le vœu :

que, conformément à la délibération DAUC 14 du 29 janvier 2001 du Conseil de Paris, l'appellation "square RESTIF de la BRETONNE" soit matérialisée afin de rendre hommage à cet écrivain.